



Bel été .... Bonnes vacances



## Fermeture estivale !

**Du 30 juillet au 12 août 2018**

Pensez à votre carte d'identité ! A prévoir d'ici le 24 juillet, dernier délai avant la fermeture !

## Taille des haies - élagage des arbres ... Rappel

Nous vous rappelons que les haies et arbres doivent être taillés. [Pour entretenir de bonnes relations de voisinage et éviter des conflits, un délai a été fixé au 31 août.](#) Merci de votre compréhension.

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

### Émondage des haies :

à la limite de la propriété,

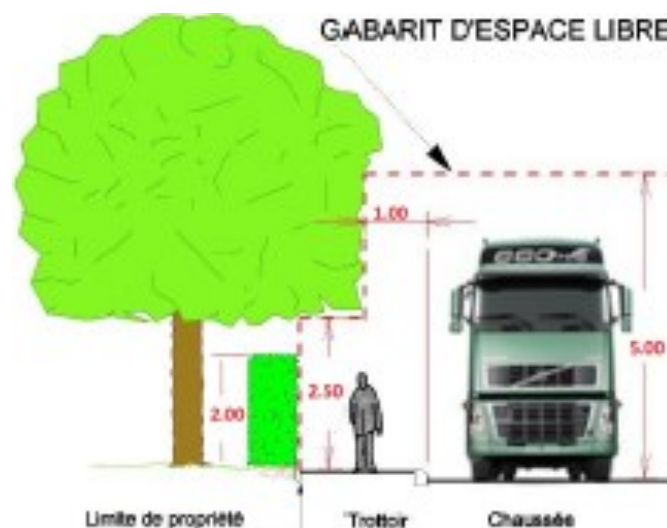
à une hauteur maximale de 0,60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

### Élagage des arbres :

au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur,

au bord des trottoirs : à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Se référer au [code rural](#) pour tout complément d'information.





## Le mot du vice-Syndic



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Comme certains d'entre vous ont pu le constater, une équipe d'archéologues est venue explorer le chantier 10-400 (autour de l'église). Il faut savoir que notre village est classé auprès des monuments historiques et vu l'emplacement du chantier, il ne pouvait que les intéresser. Ces recherches ont provoqué un bon mois de retard sur les travaux de creuse.

Le déroulement s'est effectué de la façon suivante.

D'abord il y a eu une inspection du site pour déterminer les endroits de fouilles, ensuite, les points de creuse ont été définis, voir les plans ci-dessous :



Fouilles d'origine prévues



Fouilles retenues

A chaque étape, dès que quelque chose attirait l'attention des archéologues, la creuse était stoppée jusqu'au moment où les spécialistes donnaient l'autorisation de continuer.

A ce stade, on peut souligner un fait important :

Si Jules César ou Astérix avaient laissé traîner un objet personnel, certainement que les travaux auraient été retardés de plusieurs années. Dieu merci, il n'en fut rien !



### **Mais alors ... qu'a-t-on trouvé ?**



En tant que responsable de la police des constructions, j'étais très intéressé et très impatient de le savoir. J'ai donc suivi de très près le début des fouilles. A l'époque, le cimetière se trouvait près de l'église, on pouvait donc s'attendre à trouver des ossements, et effectivement « oh miracle..! » ils en ont trouvés.

Cette affaire se termine donc bien puisque rien de significatif n'a été découvert qui justifiait l'arrêt du chantier, mis à part quelques ossements sans grande importance.

Le cours des travaux a pu donc être repris. Jules et les gaulois ne sont pas passés par là !

Raymond Marelli



## Parking

Bien que nous soyons un petit village, nous devons faire respecter les règles de la circulation et plus particulièrement celles ayant trait aux parcsages des véhicules.

Comme déjà dit dans un précédent InforMex, le soir et les week-ends il est difficile de trouver une place de parc, ceci malgré que certains garages souterrains des nouveaux locatifs soient partiellement inoccupés.

Nous rappelons qu'il est également interdit de parquer sur les trottoirs, les bandes herbeuses, en dehors des lignes, sur la chaussée s'il n'y pas de marquage l'autorisant. Les places jaunes sont des places privées.

Les membres de la Municipalité et une partie du personnel sont formés et assermentés pour faire respecter les règles précitées.

Nous déplorons que certains contrevenants utilisent les réseaux sociaux, comme par exemple « T'es de Mex si ... » pour exprimer leur rancœur et en tenant des propos calomnieux, voire injurieux.

Nous souhaitons qu'à l'avenir cette « tribune » soit utilisée d'une manière plus constructive.

## Grillons nos cervelas, pas la forêt !

La forêt l'été, c'est magique.

Partir en forêt, allumer un feu, griller des cervelas, l'été est là! La forêt offre un havre de fraîcheur pour échapper à la chaleur écrasante de la ville.



La prudence est toutefois de mise si l'on fait du feu car une catastrophe est vite arrivée. Une inattention peut vite transformer la balade en désastre!

Il suffit que l'herbe soit sèche et que les buissons manquent d'eau pour qu'un feu se propage facilement, encore plus si le vent souffle.

Illustration Silvan Wegmann

Voici quelques conseils pratiques !

- ⇒ Dans toute la mesure du possible, utiliser les foyers existants.
- ⇒ Il est strictement interdit d'endommager ou d'abattre des arbres. Le bois « vert », en sève, brûle de toute façon mal.
- ⇒ Il est permis de prélever des pousses de noisetier par exemple - pour fabriquer bâtons et brochettes.
- ⇒ Le feu doit rester constamment sous surveillance. Eteignez complètement les flammes et les braises avant de partir.
- ⇒ Renoncez à allumer du feu par vent fort ou par temps sec.
- ⇒ Les mégots de cigarettes, les allumettes et autres déchets n'ont rien à faire en forêt.

# INFORMEX

## *Journée verte « spécial enfants! »*

Le 29 septembre prochain est prévue la journée verte dans notre commune. Cette année, elle est destinée tout spécialement aux enfants du village. Ils auront la possibilité de planter un arbre dans notre forêt...



### *un arbre, un enfant !*

Si votre enfant (jusqu'à 12 ans) est intéressé par cette action, nous vous prions de bien vouloir l'inscrire auprès du greffe.

## **ASM**

### **A tous les habitants de Mex**

L'Association sportive de Mex organise le **dimanche 12 août** une sortie dans la région de Morgins (Valais), comprenant une marche 3 heures (avec arrêt pic-nic), suivie d'un moment de relaxation dans les bains thermaux de Val d'Illiez et d'une agape dans une auberge. Transport groupé en voitures privées.



Association sportive Mex

Les habitants de Mex sont les bienvenus. Renseignements et inscriptions auprès de Fredi Wüthrich tél. 021 701 04 90 ou 079 270 43 38



⇒	09.07.2018	20h15	Conseil général, salle villageoise
⇒	31.07.2018	19h00	Fête nationale
⇒	23.08.2018	08h00	Sortie des aînés
⇒	09.09.2018	09h30	Marché dominical
⇒	29.09.2018	09h00	Journée verte « spécial enfants »
⇒	12.10.2018	20h30	Cabaret les quatre saisons: Spectacle Gilles par le trio « Coup de soleil »
⇒	27.10.2018	19h00	Halloween
⇒	16.11.2018	19h00	Meurtres et Mystères
⇒	15.12.2018	11h00	Sapins
⇒	20.12.2018	19h00	Noël en plein air